



Société des
auteurs et
compositeurs
dramatiques

Gilles CARLE
Président 1987-1992
Président d'honneur 1993-2009

BULLETIN - DÉCEMBRE 2019

COMITÉ DES AUTEURS

Luc DIONNE, président
Benoit PILON, vice-président
Denys ARCAND
Louis BÉLANGER
Bruno CARRIÈRE
Normand CHAURETTE
Rafaële GERMAIN
Marie-France LANDRY
Patrick LOWE
Charles-Olivier MICHAUD
Johanne PRÉSENT
Pierre-Michel TREMBLAY

RADIODIFFUSEURS



Télé-Québec

Les négociations sont en cours.

EXÉCUTIF

Luc DIONNE
Benoit PILON
Marie-France LANDRY

ACTION CULTURELLE

Benoit PILON
Pierre-Michel TREMBLAY

ADMINISTRATION

Élisabeth SCHLITTLER
Délégué général
schlittler@sacd.ca

Rachel ALBOUKHARI
Adjointe administrative
analyse@sacd.ca

Marc BRIND'AMOUR
Adjoint administratif
scene@sacd.ca

Myriam HENRY
Adjointe administrative
audiovisuel@sacd.ca

Manon GAGNON
Conseillère
réseaux sociaux
info@sacd.ca

ACTION CULTURELLE

Cette année encore, notre budget nous a permis d'offrir des **bourses**, des **ateliers** à des créateurs et créatrices, de contribuer à des manifestations mettant de l'avant les auteurs, de soutenir leur **accueil** à des festivals et de participer à la **diffusion** de leurs œuvres au **Canada** et à **l'étranger**.

Nous avons aussi contribué au **Fonds pour la Jeune Création Francophone**. Ce Fonds a pour but de dynamiser la création cinématographique et audiovisuelle en Afrique francophone et Haïti, de contribuer à l'émergence de nouveaux talents dans ces zones, de favoriser et de promouvoir la mise en réseau des jeunes cinéastes.

En partenariat avec la **SODEC** et l'**INIS**, nous avons soutenu la résidence à l'**INIS** de deux auteurs africains, **Marcelin BOUSSON** du Togo et **Amy-Paradis MANANGA** de la République Démocratique du Congo.

PATRIMOINE CANADIEN

La **Loi sur le droit d'auteur** (<https://sacd.ca/wp-content/uploads/2018/12/SACD-SCAM-Memoire-examen-de-la-LDA.pdf>) doit absolument faire partie des priorités de **Steven GUILBEAULT** nouveau ministre du Patrimoine Canadien qui a reçu sa lettre de mandat du Premier Ministre Trudeau, tout comme **Navdeep BAINS**, Ministre de l'Innovation des sciences et de l'Industrie.

<https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-du-ministre-du-patrimoine-canadien>

<https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-du-ministre-de-linnovation-des-sciences-et-de-lindustrie>

Les deux ministres devront collaborer afin de déposer un projet de loi en 2020 pour la **Radiodiffusion et les Télécommunications** et pour la révision de la **Loi sur le droit d'auteur**.

Les porte-paroles des partis de l'opposition en matière de culture ont été désignés : il s'agit pour les conservateurs, de **Steven BLANEY**, pour le Bloc Québécois, de **Caroline**

DESBIENS et pour le NPD, de **Alexandre BOULERICE**. Au début du mois de décembre, il a reçu une délégation de la **CDEC** (Solange **DROUIN**, co-présidente, Jérôme **PAYETTE**, trésorier, Élisabeth **SCHLITTLER**, membre de l'exécutif, Nathalie **GUAY**, coordonnatrice, Samuel **BISHOFF** et Hélène **MESSIER**, membres de la CDEC).

COALITION POUR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Tout au long de l'année, la **CDEC** a veillé à ce que la diversité des expressions culturelles soit bien présente dans tous les débats et les négociations commerciales. Elle a également été très active dans la révision de la **Loi sur la radiodiffusion**, de la **Loi sur les télécommunications** et de la **Loi sur le droit d'auteur** qui concerne tout particulièrement les membres de la **SACD**.

Elle est intervenue auprès des gouvernements fédéral, provincial, des partis politiques et de toutes les instances concernées par les dossiers culturels.

La **CDEC** a mené la campagne **Sauvons notre culture** pour laquelle nous avons demandé la participation des membres de la **SACD**. Elle a aussi organisé ou participé à des rencontres et journées d'étude au Canada et à l'étranger, notamment sur la question de la découvrabilité des contenus, de la souveraineté culturelle des pays francophones dans un environnement de mondialisation mené par les géants du numérique.

La **CDEC** créée en 1998 regroupe une trentaine d'organisations de professionnels francophones et anglophones du secteur culturel québécois et canadien.

COALITION POUR LA CULTURE ET LES MÉDIAS (CCM)

Au cours de l'année, la **CCM** s'est manifestée à diverses occasions, notamment afin de demander le rétablissement de l'**équité réglementaire** entre les diffuseurs canadiens et tous les diffuseurs de contenu audiovisuel ou musical en ligne qui font des affaires au Canada; **que les diffuseurs en ligne canadiens et étrangers, les fournisseurs de services Internet et les fournisseurs de services sans fil contribuent à des fonds visant à produire du contenu canadien**; que la révision quinquennale de la **Loi sur le droit d'auteur** soit terminée rapidement afin de réduire les exceptions qui privent les ayants droit de leur rémunération.

La **CCM** a été fondée en 2017 et regroupe une quarantaine d'organisations québécoises et canadiennes du milieu culturel et médiatique.

LA DÉCOUVRABILITÉ

Un colloque international a eu lieu à la Grande Bibliothèque sur le sujet de la **découvrabilité**.

Ce nouveau mot décrit le potentiel pour un contenu, un produit ou un service de capter l'attention d'un internaute.

L'essentiel de ce que nous écoutons et regardons maintenant passe par les plateformes web. Pour la culture francophone, le défi est de devenir **découvrable** sur les moteurs de recherche et les divers services de recommandations.

Une directive européenne impose aux plateformes web d'offrir un minimum de 30% de contenu européen. Les pays membres peuvent obtenir une dérogation pour exiger des contenus nationaux. Les Belges exigent 50% de contenu européen et la France 60%.

Au Canada, c'est le **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC)**, organisme de compétence fédérale, qui établit la réglementation en matière de radiodiffusion et communications.

Aussitôt après sa réélection, le Premier Ministre du Canada a été interpellé afin que le gouvernement adopte un décret demandant au CRTC de modifier l'exemption réglementaire qui est accordée aux médias numériques canadiens et étrangers.

RÉVISION DES LOIS SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

Le 9 décembre, la ministre de la Culture et des Communications, **Nathalie ROY**, a annoncé la première étape du processus de révision **des deux lois sur le statut de l'artiste**.

L'exercice de la consultation sera mené par Mesdames **Liza FRULLA** et **Louise BEAUDOIN** et débutera en février 2020.

C'est en 1987 que le Québec a adopté la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1) et en 1988, la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c.S-32.01).

La révision a pour but d'actualiser et d'adapter les lois à l'environnement actuel afin qu'au terme de l'exercice, conformément à l'engagement du gouvernement, les créateurs, les créatrices, les producteurs et les diffuseurs puissent évoluer dans un cadre équitable et adapté aux nouvelles réalités du milieu.

Les organismes du secteur culturel ont accueilli très favorablement cette annonce, et se sont engagés à collaborer aux travaux de la révision dont les conclusions du rapport sont attendues à l'été 2020.

LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR EN SUISSE

Après 8 ans de travaux, **la révision de la Loi sur le droit d'auteur** est terminée. Aux yeux des organismes qui défendent les artistes, le résultat est modeste mais plutôt satisfaisant.

En 2020, la Suisse introduira **un nouveau droit à rémunération en faveur des scénaristes, réalisatrices et réalisateurs pour l'exploitation de leurs œuvres en vidéo à la demande**.

Ce nouveau droit couvre toutes les formes possibles d'offres de vidéo à la demande : par abonnement, œuvre par œuvre, à titre gratuit ou payant.

Les plateformes seront responsables du paiement des redevances aux sociétés de gestion collective.

ADHÉSIONS

Au cours du quatrième trimestre, nous avons enregistré les adhésions de :

Benjamin **ALIX**, scénariste

Jean-Philippe **BARIL-GUÉRARD**, scénariste

Jean **BOILEAU**, scénariste

Marc-André **BRUNET**, scénariste

Martin **CADOTTE**, réalisateur

Paul **CHEAM**, scénariste, réalisateur

Naomi **FONTAINE**, scénariste

Jonathan **HOWARD**, scénariste

Edith **KABUYA**, scénariste

Christine **MITCHELL**, scénariste

Eza **PAVENTI**, réalisatrice

François **PINET-FORCIER**, scénariste

Manuel **POTVIN-LEMIEUX**, scénariste

Mark **STEINBERG**, scénariste

Louis-Charles **SYLVESTRE**, scénariste

DÉCLARATION D'ŒUVRES

La **déclaration en ligne** est disponible à partir de votre Espace membre accessible par le site de la SACD-France (www.sacd.fr/membre/login)

Toutefois, la **déclaration par bulletins imprimés** est toujours possible. Tous les documents imprimables à partir de [notre site](#) doivent être imprimés sur du papier **format lettre** si renvoyés par la poste. Ils peuvent également être renvoyés par courriel. Dans tous les cas, ils doivent être complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils seront refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire d'octobre à décembre 2019 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être systématiquement signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourraient être retardés.

CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU POSTALE

Veillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

CARTE DE MEMBRE

L'entente a été renouvelée avec ce partenaire qui vous offre :



15\$ le spectacle au lieu de 22,75\$

